



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ n° 2018-13-DAGAP

**PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIR
AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
POUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE**

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, et notamment les articles R 712-1 à R-712-8,
- Vu les statuts de l'université d'Avignon modifiés et approuvés le 27 juin 2017,
- Vu le règlement intérieur général de l'université d'Avignon approuvé le 28 juin 2016,
- Vu l'élection de Monsieur Philippe ELLERKAMP à la présidence de l'université d'Avignon en conseil d'administration du 4 décembre 2015.

ARRÊTE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement du président, délégation de pouvoir est donnée à **M. Fathie BOUBERTEKH**, directeur général des services, à effet de prendre toute décision et signer toute pièce afférente à l'exercice des attributions du président en matière de maintien de l'ordre dans les enceintes et locaux des deux campus de l'université :

- Campus Hannah Arendt du site centre-ville
- Campus Jean-Henri Fabre du site Agroparc.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le président de l'université, autorité délégante. Elles prendront fin au plus tard au terme du mandat du délégant ou des fonctions du délégataire.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans l'établissement, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers sur les deux campus.
Cet arrêté sera consultable dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique actes réglementaires sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université (affaires juridiques - actes réglementaires).

Article

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 18 avril 2018

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,



Philippe ELLERKAMP